

**LOGEMENT**

Aide financière pour les salariés fragilisés par la crise

Publié le 18 juin 2020

A la suite du communiqué de presse du 11 juin 2020 du Ministre chargé de la ville et du logement et d'Action logement, qui annonce la mise en place d'une aide financière pour les salariés fragilisés par la crise, pour payer leur loyer ou leur prêt immobilier, l'équipe d'Action Logement a rédigé une fiche présentant cette nouvelle aide (conditions d'éligibilité et pièces à fournir).

Vous retrouverez cette fiche en pièce jointe qui reprend les informations figurant sur le site www.actionlogement.fr ↗

La plateforme de distribution sera opérationnelle à partir du 30 juin 2020.